

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 20 juin 2013

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	25
pouvoirs :	8
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui le 20 juin 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT.

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD (*pouvoir à Jean-François VALEGEAS*) - Mme Brigitte BONNEAU (*pouvoir à Serge LEBRETON*) - Mme Dominique CHARMENSAT (*pouvoir à Romuald CARRY*) – Mme Adjoua KOUAME (*pouvoir à Michel GOURINCHAS*) - Mme Maud POURQUIER (*pouvoir à Patrick SEDLACEK*) - M. Patrick BOMPOINT (*pouvoir à Nathalie LACROIX*) – M. Gérard DELIGNE (*pouvoir à Michelle LE FLOCH*) - Mme Dominique HALLEY (*pouvoir à Noël BELLIOU*).

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

ACQUISITION PAR LA VILLE DE COGNAC**DES TERRAINS SITUÉS AU BREUIL APPARTENANT AU SIEAAC****2013.78**

A la suite de la démolition des réservoirs d'eau au Breuil, le SIEAAC se propose de céder gratuitement à la Ville de Cognac, le terrain devenu libre.

L'acquisition de cette surface par la Ville de Cognac permettra d'envisager un aménagement de parking et d'espaces de loisirs pour les besoins du quartier.

La commission d'aménagement durable réunie le 13 juin 2013 a émis un avis favorable.

SP COGNAC
25 06 2013

ACCEPTE l'acquisition gratuite de la parcelle cadastrée AO 100 pour partie pour une surface de 2 860 m² appartenant au SIEAAC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Jean NAU, Notaire à Cognac.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

MAIRIE DE COGNAC
2013 07 25